



DOCUMENT 5

RAMASSAGE SCOLAIRE CARAPATTE

CHARTRE DES PARENTS

Je soussigné(e).....

Représentant(e) légal de l'enfant,

autorise mon fils, ma fille, a prendre le Carapatte, circuit n°.....arrêt.....
Pour la période du ----- au -----.

J'atteste avoir pris connaissance des points ci-dessous :

- Le Carapatte prend et dépose l'enfant à l'arrêt indiqué ci-dessus et n'en est pas responsable en dehors du trajet arrêt /école et école/arrêt.
- Si l'enfant ne se présente pas à l'heure à l'arrêt, il ne sera pas attendu et les accompagnateurs et organisateurs n'en seront pas responsables.
- Si l'enfant ne respecte pas les règles de sécurité du Carapatte, il n'en fera plus partie.
- Si l'enfant ne participe pas à plusieurs reprises consécutives il pourra être désengagé et remplacé par un autre enfant.
- Le Carapatte n'acceptera que les enfants des écoles élémentaires inscrits au préalable.

Nous rappelons que le Carapatte est un accompagnement pour les enfants. Ce trajet se fera dans la bonne humeur si la sécurité de tous est préservée par le respect des règles et des chartes de chaque participant.

Fait à Nouméa, le

Le représentant légal de l'enfant